



POINCY

COMPTE RENDU **Séance du lundi 13 mai 2019**

Le Conseil Municipal, régulièrement convoqué le mardi 07 mai 2019 en exécution de l'article L 2121-11 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni en séance ordinaire lundi 13 mai 2019 à 18 heures 30, sous la présidence de Monsieur Daniel BERTHELIN, Maire.

Nombre de membres en exercice : 15 - Date de convocation : mardi 07 mai 2019 - Date d'affichage : mardi 07 mai 2019.

Présents : Monsieur Daniel BERTHELIN, Monsieur Jean-Jacques POIREL, Monsieur Jean-Jacques BODIN, Monsieur Bernard PETETIN, Monsieur Eric SOURIS, Madame Carole LEUNIS, Monsieur Gérard SCHMITT, Monsieur Laurent BERTHELIN, Madame Odette DEFOY, Monsieur Stéphane MIGDA.

Absents : Monsieur Eric SEGOND, Monsieur Marc BREGUET, Monsieur Patrice GEMIN, Madame Evelyne TILLMANN.

Absents excusés : Néant.

Pouvoir : Monsieur Claude CAVALLO.

Secrétaire de séance : Madame Odette DEFOY.

A l'unanimité, les membres du Conseil Municipal approuvent le compte-rendu du 12 avril 2019.

ORDRE DU JOUR

Décisions modificatives - DE 2019 027

Le Maire expose au Conseil Municipal qu'il a reçu un mail de la trésorerie de Meaux l'informant que la somme de 87 893,78 euros a été inscrite à tort au chapitre 002 en dépenses de la section de fonctionnement. Il est nécessaire de répartir cette somme. Monsieur le Maire propose de répartir de la manière suivante :

DECISIONS MODIFICATIVES

Dépenses de fonctionnement						
002-	Résultat de	-87 893.78	-			0.00
022-	Dépenses imprévues	1 493.78	-			0.00
023-	Virement à la section	50 000.00	-			0.00
6042-	Achats prestat° services	3 000.00	-			0.00
60611-	Eau et assainissement	1 000.00	-			0.00
60633-	Fournitures de voirie	1 000.00	-			0.00
6064-	Fournitures	800.00	-			0.00
61551-	Entretien matériel roulant	1 000.00	-			0.00
61558-	Entretien autres biens	1 000.00	-			0.00
6182-	Documentation générale	500.00	-			0.00
6218-	Autre personnel extérieur	2 500.00	-			0.00
6262-	Frais de	800.00	-			0.00
62876-	Remb. frais à un GFP de	500.00	-			0.00
6411-	Personnel titulaire	10 000.00	-			0.00
6413-	Personnel non titulaire	5 000.00	-			0.00
6451-	Cotisations à	8 000.00	-			0.00
6574-	Subv. fonct. Associat°	1 000.00	-			0.00
73916-	Prél / contrib redressement	300.00	-			0.00
Total Dépenses		0.00				0.00
Dépenses d'investissement						
-		0.00	021-00	Virement de la section de		50 000.00
-		0.00	1641-000	Emprunts en euros		-50 000.00
Total Dépenses		0.00				0.00

Le Maire invite le Conseil Municipal à voter la répartition de la somme de 87 893,78 euros.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, vote la répartition de la somme de 87 893,78 euros.

VOTE : Contre (0), Abstention : (0), Pour (11).

Vente de terrain - DE 2019 028

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a reçu un courrier de Monsieur Francis DIDELET proposant l'achat d'une parcelle de 77 m² située sur le domaine public. Les frais seront pris en charge par Monsieur Francis DIDELET.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal **ACCEPTÉ** la proposition de Monsieur Francis DIDELET à savoir l'achat de la parcelle de 77 m² située sur le domaine public fixe le prix de vente à 8 euros le m² soit 616 euros.

VOTE : Contre (0), Abstention : (0), Pour (11).

Création d'un poste d'adjoint technique territorial principal de 2ème classe - DE 2019 029

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services dans le respect des dispositions de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide d'approuver la création d'un poste d'adjoint technique territorial principal de 2ème classe à temps non complet à compter du 1er septembre 2019, dit que les dépenses correspondantes seront imputées sur les crédits prévus à cet effet au budget.

Le tableau des effectifs s'établit de la manière suivante à compter du 1er septembre 2019 :

Cadres ou emplois	Catégorie	Effectif	Durée hebdomadaire de service
-------------------	-----------	----------	-------------------------------

Filière administrative

Rédacteur	b	1	35 heures
Adjoint Administratif Territorial Principal de 1ère classe	c	1	35 heures

Filière technique

Adjoint technique Territorial	c	1	28 heures
Adjoint technique Territorial	c	3	35 heures
Adjoint technique Territorial Principal de 2ème classe	c	2	35 heures
Adjoint technique Territorial Principal de 2ème classe	c	1	24 heures
Adjoint technique Territorial contractuel	c	1	22 heures 30
Adjoint technique Territorial Contractuel	c	1	8 heures

Filière animation

Adjoint Territorial d'Animation principal de 2ème classe	c	2	35 heures
Adjoint Territorial d'animation	c	0	35 heures

TOTAL 13

VOTE : Contre (0), Abstention : (0), Pour (11).

Motion de demande d'ouverture d'une classe supplémentaire au collège le Bois de l'Enclume à la rentrée de septembre 2018 - DE 2019 030

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'il a reçu un courrier de la mairie de Trilport concernant la motion votée par le Conseil Municipal en faveur de l'ouverture d'une classe supplémentaire au collège le Bois de l'Enclume pour la rentrée 2019.

Monsieur le Maire propose également le vote de cette motion. Le Conseil Municipal approuve le vote de cette motion.

VOTE : Contre (0), Abstention : (0), Pour (11).

Fin de séance : 18 heures 50.

Le Maire, Daniel BERTHELIN

